

Répertoire spécifique

Interpréter une musique modale de tradition savante et populaire

Active

N° de fiche

RS5509

Code(s) NSF :

- 133 : Musique, arts du spectacle
- 333v : Enseignement formation : production à caractère artistique

Formacode(s) :

- 45085 : formation formateur art
- 45073 : musique
- 44587 : formation formateur spécialisé
- 45083 : chant

Date d'échéance de l'enregistrement : 15-09-2026

CERTIFICATEUR(S)

Nom légal	Nom commercial	Site internet
DROM	-	http://www.drom-kba.eu (http://www.drom-kba.eu)

RÉSUMÉ DE LA CERTIFICATION

Objectifs et contexte de la certification :

La création de la certification a pour objectifs de:

1. Valoriser des compétences dans un domaine musical spécifique
2. Favoriser les transferts de compétence entre esthétiques musicales
3. Diversifier et professionnaliser les méthodes de travail
4. Favoriser l'empouvoirement des musiciens des musiques modales de tradition savante et populaire
5. Favoriser la mobilité internationale

Les musiques modales de tradition savante et populaire sont une spécialisation du métier de musiciens chanteurs. Il faut en effet d'abord avoir des compétences de musicien, maîtriser parfaitement son instrument / sa technique vocale, avant de pouvoir devenir se spécialiser en musiques modales de tradition savante et populaire.

Le musicien spécialiste des musiques modales de tradition savante et populaire met en avant une expression artistique liée aux formes modales par le biais de l'improvisation et de l'interprétation de thèmes utilisant très souvent des échelles différentes de celles du tempérament égal, des rythmes spécifiques. Il compose et arrange dans des formes traditionnelles, savantes ou populaires.

Compétences attestées :

La spécialisation en musiques modales de tradition savante et populaire se structure autour de grands pôles d'activités professionnelles :

- l'analyse et la recherche appliquée aux musiques modales
- l'interprétation et la création en musiques modales
- la réalisation et diffusion d'un projet artistique modal
- l'administration et la gestion de projets dans le secteur des musiques modales
- le développement de carrière en musiques modales

Les compétences attestées sont les suivantes:

LE JEU DES MUSIQUES MODALES DE TRADITION SAVANTE ET POPULAIRE

C1.1 Identifier, analyser et reproduire les spécificités d'une musique populaire locale

C1.2 Utiliser les outils théoriques et pratiques orientales de la modalité

C1.3 Jouer un thème issu d'une autre tradition modale

C1.4 Rechercher les sources et utiliser les collectages

C1.5 Interpréter de façon personnalisée le répertoire des musiques populaires locales

C1.6 Réaliser un accompagnement musical modal et/ou arranger de manière modale

C1.7 Composer de manière modale, improviser ou utiliser la variation dans l'esthétique d'une musique modale

LA RÉALISATION D'UN PROJET ARTISTIQUE MODAL ET SON PARTAGE AVEC LE PUBLIC

C2.1 Prendre part à un projet musical collectif

C2.2 Réaliser un projet musical

C2.3 Présenter une prestation scénique

C2.4 Participer à la réalisation d'un enregistrement

C2.5 Réaliser une action de médiation

LA GESTION ET PROMOTION D'UN PROJET ARTISTIQUE MODAL

C3.1 Gérer les aspects administratifs, juridiques, financiers et sociaux de son spectacle

C3.2 Gérer son statut d'artiste musicien-ne et ses rémunérations

C3.3 Gérer son projet d'enregistrement (disque, supports numériques, édition...)

C3.4 Identifier et mobiliser l'environnement professionnel des musiques modales

C3.5 Organiser les étapes de réalisation de son projet musical

C3.6 Communiquer sur son identité professionnelle dans le champ des musiques modales

C3.7 Communiquer et promouvoir son projet artistique

Modalités d'évaluation :

La validation de la certification de compétences est acquise par le cumul des évaluations du contrôle continu et des épreuves terminales.

Le jury délibère au vu des résultats du contrôle continu et de la validation des compétences transversales lors des épreuves terminales.

L'évaluation certificative comporte 2 épreuves finales transversales réalisées en clôture de formation :

une mise en situation professionnelle collective sur scène sonorisée en conditions professionnelles de 30 minutes
une soutenance orale individuelle de 50 minutes devant un jury d'évaluation et de certification. Cette soutenance permettra au candidat de mobiliser de manière coordonnée les compétences acquises, de rendre compte de sa progression et de faire valoir son projet professionnel. Elle témoignera de sa capacité à s'exprimer en public et à défendre son projet face à un jury de professionnels.

Les évaluations des épreuves terminales sont effectuées par le jury de certification.

VALIDATION DE LA CERTIFICATION OU DE L'HABILITATION

Le cas échéant, niveaux de maîtrise des compétences :

Le cas échéant, durée de validité en années :

Si durée limitée, modalités de renouvellement :

Possibilité de validation partielle :

Non

SECTEUR D'ACTIVITÉ

Références juridiques des réglementations d'activité :

VOIES D'ACCÈS

Le cas échéant, prérequis à la validation des compétences :

Le candidat est déjà un musicien confirmé, maîtrise son expression musicale, atteste d'une pratique professionnelle de la musique depuis au moins 1 an. Les compétences sont testées mais aucun diplôme n'est demandé afin de permettre aux autodidactes d'accéder à la certification.

Cette certification est destinée aux musiciens qui sont déjà confirmés et qui souhaitent une spécialisation vers les musiques modales.

Validité des composantes acquises :

Voie d'accès à la certification	Oui	Non	Composition des jurys
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant		X	-
Après un parcours	X		

de formation continue			<p>La certification est délivrée par un jury paritaire composé de 6 membres, répartis comme suit :</p> <p>4 représentants indépendants du secteur professionnel ($\frac{2}{3}$ du jury) dont 2 employeurs et 2 salariés</p> <p>2 représentants de l'équipe pédagogique : le responsable pédagogique de la certification et un formateur n'ayant pas accompagné le candidat tout au long de la formation.</p> <p>Typologie des personnes composant le jury :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. représentant de salle de concert ou festival (employeur) 2. représentant de lieu d'enseignement artistique (employeur) 3. musicien spécialiste des musiques modales ayant plus particulièrement développé l'activité scène (salarié) 4. musicien spécialiste des musiques modales ayant plus particulièrement développé l'activité de transmission/formation (salarié) 5. responsable pédagogique de la certification 6. formateur n'ayant pas accompagné le candidat tout au long de la formation
En contrat de professionnalisation		X	-
Par candidature individuelle		X	-
Par expérience	X		<p>La certification est délivrée par un jury paritaire composé de 6 membres, répartis comme suit :</p> <p>4 représentants indépendants du secteur professionnel ($\frac{2}{3}$ du jury) dont 2 employeurs et 2 salariés</p> <p>2 représentants de l'équipe pédagogique : le responsable pédagogique de la certification et un formateur n'ayant pas accompagné le candidat tout au long de la formation.</p> <p>Typologie des personnes composant le jury :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. représentant de salle de concert ou festival (employeur) 2. représentant de lieu d'enseignement artistique (employeur) 3. musicien spécialiste des musiques modales ayant plus particulièrement développé l'activité scène (salarié) 4. musicien spécialiste des musiques modales ayant plus particulièrement développé l'activité de transmission/formation (salarié) 5. responsable pédagogique de la certification 6. formateur n'ayant pas accompagné le candidat tout au long de la formation

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS PROFESSIONNELLES, CERTIFICATIONS OU HABILITATIONS

Lien avec d'autres certifications professionnelles, certifications ou habilitations : Non

BASE LÉGALE

Date de décision	15-09-2021
Durée de l'enregistrement en années	5
Date d'échéance de l'enregistrement	15-09-2026

POUR PLUS D'INFORMATIONS

Statistiques :

Année d'obtention de la certification	Nombre de certifiés	Nombre de certifiés par reconnaissance de l'expérience professionnelle
2017	11	0
2019	18	0
2021	12	0
2015	63	0

Lien internet vers le descriptif de la certification :

Organisme(s) préparant à la certification :

Nom légal	Rôle
SIRVENTES	Habilitation pour former et organiser l'évaluation

Référentiel d'activité, de compétences et d'évaluation :

Référentiel d'activité, de compétences et d'évaluation
(<https://certifpro.francecompetences.fr/webapp/services/enregistrementDroit/documentDownload/21579/278145>)